



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Deloitte.

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Ipsen S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Ipsen S.A.
65, Quai Georges Gorse - 92100 Boulogne-Billancourt
Ce rapport contient 22 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Ipsen S.A.

Siège social : 65, Quai Georges Gorse - 92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Ipsen S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ipsen S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurant au bilan pour un montant net de 1 167,4 millions d'euros représentent un des postes les plus importants du bilan au 31 décembre 2021. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition majorés des frais d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2.1.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, la société estime, à chaque clôture de l'exercice, la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable et si une dépréciation doit être constatée.

L'analyse menée est réalisée en tenant compte de la valeur de la quote-part dans l'actif net ou des perspectives de rentabilité.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- vérifier que la valeur de la quote-part dans l'actif net est cohérente avec la valeur déterminée à l'aide d'une approche par multiple;
- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires de la société Ipsen S.A..

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur-général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ipsen S.A. par l'assemblée générale du 18 juin 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 17 décembre 1998 pour le cabinet Cogercos Flipo qui a été acquis par le cabinet Deloitte & Associés en 2001.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 24ème année, dont 17 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 16 février 2022

Paris La Défense, le 16 février 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés



Catherine Porta
Associée

Frédéric Souliard
Associé



3.3 COMPTES SOCIAUX 2021

3.3.1 Documents de synthèse

Bilan au 31 décembre 2021

Actif (en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles				
- Concessions, brevets et droits similaires	0,2		0,2	0,2
- Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières				
- Titres de participation	1 167,4		1 167,4	1 167,4
- Prêts				—
- Autres immobilisations financières	14,4	2,6	11,8	13,4
Actif immobilisé	1 182,0	2,6	1 179,4	1 181,0
Créances				
- Avances, acomptes versés sur commandes	0,0		0,0	0,2
- Créances clients et comptes rattachés	16,6		16,6	8,5
- Autres créances	135,3		135,3	52,9
Divers				
- Valeurs mobilières de placement	120,2	0,1	120,1	96,3
- Disponibilités	378,0		378,0	262,1
- Charges constatées d'avance				0,0
Actif circulant	650,1	0,1	650,0	419,9
Frais d'émission d'emprunt à étaler	3,7		3,7	5,2
Prime de remboursement des emprunts	0,4		0,4	0,7
Ecart de conversion actif	0,0		0,0	0,0
Total de l'actif	1 836,2	2,6	1 833,5	1 606,8

Passif (en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital	83,8	83,8
Primes de fusion, d'émission et d'apport	122,3	122,3
Réserve légale	8,4	8,4
Autres réserves		0,0
Report à nouveau	196,0	
Résultat de l'exercice	1,3	278,9
Provisions réglementées	0,4	0,2
Capitaux propres	412,3	493,6
Provisions pour risques	49,0	29,5
Provisions pour charges	0,2	0,1
Provisions pour risques et charges	49,1	29,7
Autres emprunts obligataires	307,4	307,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	264,5	444,1
Emprunts et dettes financières	80,0	147,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6,3	1,4
Dettes fiscales et sociales	11,4	7,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3,7	4,3
Autres dettes	693,8	132,7
Instruments de Trésorerie		0,0
Produits constatés d'avance		0,0
Dettes	1 367,1	1 043,7
Ecart de conversion passif	5,1	39,7
Total du passif	1 833,5	1 606,8



Compte de résultat au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ventes de marchandises	—	—
Production vendue de services	27,9	17,4
Chiffre d'affaires net	27,9	17,4
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	11,8	8,0
Autres produits	—	0,1
Produits d'exploitation	39,6	25,5
Autres achats & charges externes	(10,8)	(10,1)
Impôts - taxes & versements assimilés	(1,0)	(1,0)
Salaires & traitements	(9,5)	(6,3)
Charges sociales	(5,9)	(3,3)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1,5)	(1,5)
Dotations aux provisions des immobilisations	—	—
Dotations aux provisions pour risques et charges	(33,1)	(22,0)
Charges diverses de gestion courante	(0,9)	(0,9)
Charges d'exploitation	(62,7)	(45,2)
Résultat d'exploitation [Produit + / Charge -]	(23,1)	(19,7)
Produits financiers de participations	—	300,0
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	—	1,1
Autres intérêts et produits assimilés	22,9	2,3
Reprises sur provisions et transfert de charges	3,1	596,4
Différences positives de change	7,0	2,3
Produits financiers	33,1	902,1
Dotations financières aux amortissements et provisions	(2,8)	(0,6)
Intérêts et autres charges financières	(20,2)	(20,7)
Différences négatives de change	(29,2)	(2,2)
Charges financières	(52,2)	(23,5)
Résultat financier [Produit + / Charge -]	(19,1)	878,6
Résultat courant avant impôts [Produit + / Charge -]	(42,1)	858,9
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	—
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1,5	183,2
Reprises sur provisions et transfert de charges	—	—
Produits exceptionnels	1,5	183,2
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	—	—
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(13,3)	(848,2)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,3)	(0,2)
Charges exceptionnelles	(13,5)	(848,4)
Résultat exceptionnel [Produit + / Charge -]	(12,0)	(665,2)
Participation des salariés	0,0	—
Impôts sur les bénéfices [Produit + / Charge -]	55,5	85,2
Résultat net de l'exercice	1,3	278,9

3.3.2 Annexe aux comptes annuels

Annexe

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total s'élève à 1 833,5 millions d'euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice net comptable de 1,3 million d'euros. Le résultat fiscal propre de la Société, comme si elle était imposée séparément, est un déficit s'élevant à (78,4) millions d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

■ 1.1 Lancement d'une opération d'actionnariat salarié

Le 1^{er} juin 2021, Ipsen a annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salarié. Cette 3^e opération d'actionnariat salarié au cours des cinq dernières années a pour objectif d'associer plus étroitement les salariés d'Ipsen, tant en France qu'à l'étranger, au développement et à la performance du Groupe. Elle a été déployée dans 21 pays.

Cette opération a été réalisée par cession d'actions existantes au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

■ 1.2 Programme de rachat d'actions

La société met en œuvre un contrat de liquidité confié à la société ODDO BHF depuis 2018.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires, lors de sa réunion du 27 mai 2021, a consenti au Conseil d'administration de la Société une autorisation de rachat d'actions, pour une durée de 18 mois, et a mis fin à celle

donnée précédemment lors de l'Assemblée du 29 mai 2020. Conformément à cette autorisation, le Conseil d'administration a décidé, le 27 mai 2021, la mise en œuvre du nouveau programme de rachat d'actions pour une part maximale de 10 % du capital social.

La Société a annoncé le 2 juin 2021 avoir confié un mandat à l'effet de racheter, sur une période maximum de six mois, un nombre d'actions IPSEN S.A. de 500 000 titres, représentant environ 0,6 % du capital social. Les actions ainsi rachetées sont principalement affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés mis en œuvre par la Société au cours de l'exercice 2021. Ce mandat a pris fin le 25 août 2021 du fait de l'acquisition de la quantité cible pour un montant total de 42,9 millions d'euros.

En outre, 142 071 actions auto-détenues ont été utilisées au cours de l'exercice 2021 dans le cadre de l'attribution d'actions aux salariés.

Note 2 Principes comptables, méthodes d'évaluation

■ 2.1 Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

2.1.1 Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en résumant la continuité de l'exploitation.

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

2.1.2 Méthodes d'évaluation

2.1.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

En règle générale, les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

2.1.2.2 Immobilisations financières

• Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'Ipsen, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

Les frais d'acquisition sont incorporés au coût d'acquisition des titres. Leur étalement fiscal, actuellement sur cinq ans, est effectué *via* la constitution en comptabilité d'une provision réglementée.

• Autres immobilisations financières

- Contrat de liquidité : dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, Ipsen met à disposition d'un Animateur des fonds dans un compte de liquidité. Les versements effectués ne sont pas disponibles et sont par conséquent comptabilisés au poste « Autres immobilisations financières ».

Les plus ou moins-values de cessions de chaque opération sont enregistrées au compte de résultat, sans possibilité de compensation.

À la date de clôture, les sommes investies en valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur liquidative. Les plus-values dégagées entre la valeur d'inventaire et la valeur d'entrée ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes sont enregistrées par le biais d'une dépréciation.

2.1.2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

2.1.2.4 Valeurs mobilières de placement

Conformément à l'avis n° 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité, les opérations d'achat d'actions propres affectées aux plans d'actions gratuites, effectuées hors cadre du contrat de liquidité, sont enregistrées au poste « Valeurs mobilières de placement » pour leur valeur d'acquisition, soit leur prix d'achat majoré des frais d'opération. Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat de liquidité, sont classées en autres titres immobilisés.

À la date de clôture, des provisions sont constituées de la façon suivante :

- Si les actions propres ont été achetées dans la perspective d'un plan d'attribution d'actions, ces actions propres font alors l'objet d'une provision constituée au passif, pour tenir compte de l'engagement d'attribution aux salariés, comptabilisée en fonction des services rendus. Les plans d'attribution d'actions d'Ipsen conditionnant l'attribution des actions à la présence dans l'entreprise, la provision a été étalée sur la période d'acquisition des droits, ainsi qu'exigé par l'avis du Conseil National de la Comptabilité ;
- dans le cas contraire, et si la valeur d'inventaire de ces actions propres, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la date de fin d'exercice est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les résultats réalisés lors de l'achat et la vente des actions propres sont comptabilisés en charges ou produits exceptionnels. Pour la détermination du résultat dégagé à l'occasion de la vente des actions rachetées, les titres les plus anciens sont réputés vendus les premiers, selon la méthode PEPS du « premier entré/premier sorti ».

2.1.2.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice, la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.1.2.6 Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

2.1.2.7 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Dans le cadre de sa politique de gestion globale des risques de change, la Société a recours à des instruments financiers à terme – contrats à terme, swaps – dans le cadre d'opérations de couverture. Ces instruments financiers à terme sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan. Ils sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie en devises associés à un actif ou un passif comptabilisé, ou à une transaction future suffisamment probable. Les instruments financiers à terme, documentés en couverture, sont comptabilisés conformément au règlement n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Le résultat de change (latent ou réalisé) sur un instrument de couverture est reconnu en résultat de manière symétrique à l'élément couvert. Ainsi, lorsque le résultat de couverture est réalisé avant que l'élément couvert ne soit lui-même comptabilisé en résultat, les gains et pertes sont comptabilisés au bilan dans des comptes transitoires. Les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance totale ou partielle de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'instrument couvert. Toutefois, dans le cas où la Société ne s'attendrait plus à la réalisation de la transaction prévue, l'instrument de couverture serait requalifié en position ouverte isolée (POI) et comptabilisé comme tel. Un dérivé qualifié de POI est comptabilisé au bilan à sa juste valeur en contrepartie d'un compte d'écart de réévaluation. Les pertes latentes sur les opérations de POI font l'objet d'une provision pour risques.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation (« Autres produits de gestion courante / Autres charges de gestion courante ») ou en résultat financier (« Différences positives de change » / « Différences négatives de change ») en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. En cohérence avec le principe de symétrie de la comptabilité de couverture, les opérations de couverture sont comptabilisées dans la même rubrique du compte de résultat que l'élément couvert.

La Société a opté pour l'étalement au compte de résultat (« Autres produits financiers / Autres charges financières ») du report / déport des instruments de couverture du risque de change sur la période de couverture.

2.1.2.8 Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Écart de conversion ». La Société applique les principes de la position globale de change. Lorsque, pour des opérations dont les termes sont assez voisins, les pertes et gains de change peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Les opérations de couverture et les éléments couverts sont exclus de cette position.

2.1.2.9 Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les obligations de la Société au regard de ces prestations sont calculées en utilisant des modèles actuariels et des hypothèses en vigueur en France.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurance) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités. Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actifs ou passifs nets résultant de ces engagements ne sont pas comptabilisés, la Société n'appliquant pas la méthode préférentielle.

Par ailleurs, les sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sont versées par la Société sous forme de primes.

2.1.2.10 Régime d'intégration fiscale

Pour refléter, dans les états financiers, le fonctionnement de l'intégration fiscale qui l'unit à ses filiales, la Société, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes reflétant la position préconisée par l'administration fiscale.

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux subis antérieurement par la Société et qui ont été transmis à la société mère.

Ipsen S.A. procède au calcul de l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges ; elle enregistre par ailleurs dans ses produits l'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale. Ipsen S.A. ne reverse pas aux sociétés déficitaires, qui seraient redevenues bénéficiaires, l'économie d'impôt qu'elles lui ont apportée.

Note 3 Notes relatives au bilan

■ 3.1 Actifs immobilisés

3.1.1 Immobilisations incorporelles

• Variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Marques	0,2	—	—	0,2
Total	0,2	—	—	0,2

Aucun amortissement ni aucune provision n'est enregistré sur ces immobilisations. La valeur nette au 31 décembre 2021 des immobilisations incorporelles s'élève ainsi à 0,2 million d'euros.

3.1.2 Immobilisations financières

• Variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Titres de participation : actions Note 3.1.3	1 167,4	—	—	1 167,4
Actions propres / contrat de liquidité	3,0	—	—	2,9
Contrat de liquidité	0,8	0,6	—	1,4
Prêts	—	—	—	—
Fonds Professionnel de Capital Investissement	10,0	—	—	10,0
Total Autres immobilisations fin Note 3.1.4	13,8	0,6	—	14,4
Total Immobilisations financières	1 181,2	0,6	—	1 181,8

• Variation des dépréciations

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Titres de participation : actions	—	—	—	—
Autres immobilisations financières Note 3.1.4	0,4	2,4	(0,3)	2,5
Total	0,4	2,5	(0,3)	2,6

3.1.3 Titres de participation

Les informations relatives aux autres filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

3.1.4 Autres immobilisations financières

Ce poste au 31 décembre 2021 est composé :

- des parts du Fonds Professionnel de Capital Investissement InnoBio : la Société a signé, en 2009, un bulletin de souscription de cinq mille parts (d'une valeur initiale de mille

euros chacune) au Fonds Professionnel de Capital Investissement InnoBio pour un montant total de 5 millions d'euros. L'engagement se compose de 13 tranches pour un total de 94 %, soit 4,7 millions d'euros versés entre 2009 et 2021 et de tranches différées qui seront appelées au fur et à mesure par la société de gestion pour un montant total de 0,3 million d'euros. La Société détient 2,89 % du fonds au 31 décembre 2021 ;

- des parts du Fonds Professionnel de Capital Investissement Innobio 2 : la Société a signé, en 2018, un bulletin de souscription de cinq mille parts (d'une valeur initiale de mille euros chacune) au Fonds Professionnel de Capital Investissement InnoBio2 pour un montant total de 5 millions d'euros. L'engagement se compose de l'appel de tranche initial et de 4 tranches pour un total de 14,2 %, soit 0,7 million d'euros versés entre 2018 et 2021 et de tranches différées qui seront appelées au fur et à mesure par la société de gestion pour un montant total de 3,5 millions d'euros. La Société détient 3,54 % du fonds au 31 décembre 2021 ;
- des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié depuis le 1^{er} juillet 2018 à ODDO BHF, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. La mise en œuvre de ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2021 la Société détient, dans le cadre du contrat de liquidité 34 053 actions pour une valeur brute de 2,9 millions d'euros et a mis à disposition 1,4 million d'euros de trésorerie. Ces actions propres ont été dépréciées à hauteur de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

■ 3.2 Détail des créances par échéance

(en millions d'euros)	Montant brut 2020	Montant brut 2021	Dont	
			Moins d'un an	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	3,8	4,4	4,4	—
Autres créances clients	8,5	16,6	16,6	—
- Impôt sur les bénéfices	34,8	70,8 ^(a)	70,8	—
- Taxe sur la valeur ajoutée	0,3	0,3	0,3	—
Groupe et associés	10,7	64,1 ^(b)	64,1	—
Débiteurs divers	7,1	0,2	0,2	—
Charges constatées d'avance	—	—	—	—
Total des créances	65,2	156,5	156,5	—

^(a) Au 31 décembre 2021, la Société a réalisé un déficit fiscal. La créance d'impôt sur les sociétés correspond ainsi à la créance au titre du Crédit d'Impôt Recherche, des acomptes d'impôt sur les sociétés versés en 2021 et du carry-back à hauteur de 12,1 millions d'euros.

^(b) La variation du montant des créances Groupe et associés provient du gain d'impôt lié à l'intégration fiscale.

■ 3.3 Valeurs mobilières de placement

La Société détient en valeurs mobilières de placement 1 283 666 actions propres pour une valeur nette de 120,1 millions d'euros.

• Variation des valeurs mobilières de placement

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Valeur brute	99,1	21,0 ^(a)	—	120,2
Dépréciation	(2,9)	—	2,8 ^(b)	(0,1)
Valeur nette	96,3	21,0	2,8	120,1

^(a) Variation des valeurs mobilières de placement suite au programme de rachat de 500 000 actions validé par l'Assemblée Générale mixte du 27 mai 2021.

^(b) Provision pour dépréciation liée à l'évolution du cours de bourse des actions propres.

■ 3.4 Disponibilités

Au 31 décembre 2021, le poste « Disponibilités » est essentiellement composé de dépôts à terme.

■ 3.5 Frais d'émission d'emprunt à étaler

Les frais d'émission d'emprunt sont étalés sur les durées respectives des différents emprunts auxquels ils sont rattachés. Au 31 décembre 2021, ils s'élèvent à 3,7 millions d'euros contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se répartissent comme suit :

- 0,3 million d'euros au titre de l'emprunt obligataire émis par la Société le 16 juin 2016. Les frais d'émission relatifs à l'emprunt obligataire sont étalés sur la durée de l'emprunt, soit sept ans. Un montant de 0,2 million d'euros a été comptabilisé en charges au titre de l'année 2021 ;
- 2,7 millions d'euros au titre du crédit syndiqué signé en mai 2019. Les frais d'émission relatifs à l'emprunt bilatéral sont étalés sur la durée de l'emprunt, soit cinq ans. Un montant de 1,2 million d'euros a été comptabilisé en charges au titre de l'année 2021 ;

- 0,7 million d'euros au titre de l'*US Private Placement* signé en juin 2019 pour un montant de 300 millions de dollars en deux tranches de sept et dix ans de maturité. Les frais d'émission pour la tranche A (0,5 million d'euros) sont étalés sur une durée de sept ans. Les frais d'émission pour la tranche B (0,5 million d'euros) sont étalés sur une durée de dix ans. Un montant de 0,1 million d'euros a été comptabilisé en charges au titre de l'année 2021.

■ 3.6 Prime de remboursement d'emprunt

En lien avec l'emprunt obligataire émis par la Société le 16 juin 2016, la Société avait comptabilisé une prime de remboursement d'emprunt, étalée sur la durée de cet emprunt, soit sept ans.

Au 31 décembre 2020, le montant de la prime de remboursement comptabilisé à l'actif s'élevait à 0,7 million d'euros. La Société a comptabilisé 0,3 million d'euros en charges au titre de l'étalement pour l'exercice 2021. En conséquence, le montant de la prime de remboursement restant à l'actif au 31 décembre 2021 s'élève à 0,4 million d'euros.

■ 3.7 Écarts de conversion actif

Au 31 décembre 2021, aucun écart de conversion actif n'est constaté.

■ 3.8 Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social est de 83 814 526 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro, dont 48 311 316 actions à droit de vote double, contre au 31 décembre 2020, 83 814 526 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro, dont 48 301 470 actions à droit de vote double.

• Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'apport	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	TOTAL Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2020 avant affectation	83,8	—	122,3	8,4	—	—	278,9	0,2	493,6
Distribution	—	—	—	—	—	—	(82,9)	—	(82,9)
Résultat de l'exercice	—	—	—	—	—	—	1,3	—	1,3
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—	196,0	(196,0)	0,3	0,3
Situation au 31 décembre 2021 avant affectation	83,8	—	122,3	8,4	—	196,0	1,3	0,4	412,3

Le résultat net 2020 a été distribué aux actionnaires à hauteur de 82,9 millions d'euros et affecté en report à nouveau pour le solde.

■ 3.9 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges entre l'ouverture et la clôture de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2020	Évolution au cours de l'exercice				2021
		Dotations	Reprises		Autres mouvements	
			Utilisation	Non-utilisation		
- Provisions pour risques	29,6	33,0	(9,1)	(4,6)	—	49,0
- Provisions pour charges	0,1	0,0	0,0	0,0	—	0,2
Total	29,6	33,1	(9,1)	(4,6)	—	49,2

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques et charges comprennent les éléments suivants :

- Provisions comptabilisées en fonction des services rendus pour tenir compte de l'engagement d'attribution aux salariés d'actions gratuites ;
- Provisions pour couvrir les charges liées aux médailles du travail.

■ 3.10 Emprunts et dettes

3.10.1 Détail des dettes par échéance

(en millions d'euros)	Montant brut 2020	Montant brut 2021	dont		
			A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	307,1	307,4	7,4	300,0	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- A 1 an maximum à l'origine	0,3	0,3	0,3	—	—
- A plus d'un an à l'origine	443,8	264,2 ^(a)	—	—	264,2
Emprunts et dettes financières divers	147,0	80,0 ^(b)	80,0	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	1,4	6,3	6,3	—	—
Dettes fiscales et sociales					
Personnel et comptes rattachés	2,7	4,3	4,3	—	—
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4,0	6,8	6,8	—	—
Etat et autres collectivités publiques :					
- Taxe sur la valeur ajoutée	—	—	—	—	—
- Autres impôts et taxes assimilés	0,5	0,3	0,3	—	—
Total des dettes fiscales et sociales	7,1	11,4	11,4	—	—
Autres dettes					
Dettes sur immobilisations et dettes rattachées	4,3	3,7	3,7	—	—
Groupe et associés	125,1	693,4 ^(c)	693,4	—	—
Autres dettes	7,5	0,4	0,4	—	—
Total des autres dettes	137,0	697,5	697,5	—	—
Produits constatés d'avance	—	—	—	—	—
Total des dettes	1 043,7	1 367,1	802,9	300,0	264,2

(a) La diminution est principalement liée au remboursement du crédit syndiqué à hauteur de 199,0 millions d'euros et à l'effet change à hauteur de (19,5) millions d'euros.

(b) Billets de trésorerie.

(c) L'augmentation est essentiellement expliquée par le compte courant envers Ipsen Pharma S.A.S., société centralisatrice de trésorerie pour le Groupe.

3.10.2 Emprunts, dettes financières et emprunts obligataires

Les financements de Ipsen S.A. comprennent notamment :

- un emprunt obligataire public à sept ans non assorti de sûretés pour un montant de 300 millions d'euros dont le coupon annuel est de 1,875 % souscrit le 16 juin 2016 ;
- un financement à long terme sur le marché américain (*US Private Placement - USPP*) à hauteur de 300 millions de dollars en deux tranches de sept et dix ans de maturité souscrit le 23 juillet 2019 ;
- un crédit syndiqué depuis le 24 mai 2019, d'un montant de 1 500 millions d'euros, et d'une maturité de cinq ans, comprenant deux options d'extension d'un an.

Dans le cadre de ce crédit syndiqué, le Groupe doit respecter le ratio Dette nette / EBITDA inférieur à 3,5 à chaque clôture publiée, ainsi que des indicateurs spécifiques liés au RSE. (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), évalués chaque année.

Au 31 décembre 2021, le ratio Dette nette / EBITDA était respecté ;

- un programme d'émission de billets de trésorerie (*NEU CP - Negotiable European Commercial Paper*) de 600 millions d'euros, utilisé à hauteur de 80 millions d'euros au 31 décembre 2021.

■ 3.11 Charges à payer rattachées aux dettes

(en millions d'euros)	2021	2020
Emprunts et dettes financières divers	7,7	7,4
Fournisseurs-factures non parvenues	1,6	1,2
Fournisseurs d'immobilisations- factures non parvenues	3,7	4,3
Personnel		
- Dettes provisionnées pour congés payés	0,5	0,4
- Dettes provisionnées pour gratifications	3,7	2,2
- Dettes provisionnées pour intéressement	0,1	0,1
- Dettes provisionnées pour indemnités	—	—
- Organismes sociaux-charges à payer	2,0	1,2
Etat - charges à payer	0,1	0,2
Autres charges à payer et intérêts sur comptes courants	—	0,0
TOTAL	19,4	17,1

■ 3.12 Écarts de conversion passif

Au 31 décembre 2021, les écarts de conversion passif correspondent à l'impact de l'actualisation au cours de clôture des emprunts auprès des établissements de crédit et des créances et dettes en devises et ne sont pas matériels.

Note 4 Notes relatives au compte de résultat

■ 4.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2021 s'élèvent à 39,6 millions d'euros et se décomposent principalement comme suit :

- frais de personnel refacturés aux filiales : 6,0 millions d'euros ;
- refacturation de coûts divers aux filiales : 21,9 millions d'euros ;
- reprises de provisions pour risques et charges : 11,8 millions d'euros.

■ 4.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 62,7 millions d'euros contre 45,2 millions d'euros en 2020.

L'augmentation de 17,5 millions d'euros des charges d'exploitation s'explique essentiellement par

- l'augmentation de la masse salariale à hauteur de 3,2 millions d'euros à laquelle s'ajoute une augmentation des charges sociales de 2,6 millions d'euros ;
- les dotations aux provisions pour risques relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites (voir note 3.9) en augmentation de 11,1 millions d'euros.

■ 4.3 Produits financiers

(en millions d'euros)	2021	2020
Revenus des titres de participation ^(a)	—	300,0
Produits d'autres créances de l'actif immobilisé ^(b)	—	1,1
Reprises sur provisions et transferts de charges ^(c)	3,1	596,4
Autres produits financiers ^(d)	22,9	2,3
Différences positives de change ^(e)	7,0	2,3
Total Produits Financiers	33,1	902,1

^(a) En 2020, les revenus des titres de participation correspondaient aux dividendes versés par la société Ipsen Pharma S.A.S. Aucun dividende n'a été versé en 2021.

^(b) Au 31 décembre 2020, ce poste était essentiellement composé des intérêts sur les prêts consentis à des filiales.

^(c) Au 31 décembre 2021, ce poste est composé de la reprise de provision sur actions propres pour 3,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, ce poste était composé de la reprise de provision sur les titres 11188291 Canada Inc pour 580,5 millions d'euros, de la reprise de provision sur actions propres pour 7,0 millions d'euros et de la reprise de provision pour perte de change pour 8,9 millions d'euros.

^(d) Au 31 décembre 2021, ce poste est constitué par le report / déport positif sur les instruments financiers à terme ainsi que par les revenus des billets de trésorerie émis.

^(e) Au 31 décembre 2021, ce poste est composé du résultat positif de change lié aux opérations financières.

■ 4.4 Charges financières

(en millions d'euros)	2021	2020
Différences négatives de change ^(a)	(29,2)	(2,2)
Intérêts et autres charges financières ^(b)	(20,2)	(20,7)
Dotations financières aux amortissements et provisions ^(c)	(2,8)	(0,6)
Total Charges Financières	(52,2)	(23,5)

^(a) Au 31 décembre 2021, ce poste est composé du résultat négatif de change lié aux opérations financières.

^(b) Au 31 décembre 2021, ce poste est essentiellement constitué des intérêts sur crédit syndiqué et emprunts.

^(c) Au 31 décembre 2021, ce poste est constitué de la charge liée à l'étalement de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire pour 0,3 million d'euros et de la dotation aux provisions sur les parts détenues dans le fonds Innobio pour 2,4 millions d'euros.

■ 4.5 Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2021	2020
Bonis provenant du rachat d'actions propres	1,5	1,2
Reprise de provision pour investissement	—	—
Produits exceptionnels sur opération en capital	—	182,0
Produits exceptionnels	1,5	183,2
Mali provenant du rachat d'actions propres	(13,3)	(8,8)
Charges exceptionnelles sur opération en capital	—	(839,4)
Charges exceptionnelles diverses	(0,3)	(0,2)
Charges exceptionnelles	(13,5)	(848,4)
Résultat Exceptionnel	(12,0)	(665,2)

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2021 s'explique essentiellement par la moins-value dégagée lors du transfert d'actions auto-détenues à certains bénéficiaires dans le cadre de plans d'actions gratuites, et par la moins-value de cession des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2020, le résultat exceptionnel de l'exercice était composé essentiellement par la moins-value de 657 millions d'euros dégagée lors de la dissolution de la société 11188291 Canada Inc., par la moins-value dégagée lors du transfert d'actions auto-détenues à certains bénéficiaires dans le cadre de plans d'actions gratuites, et de la moins-value de cession des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

■ 4.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ligne d'impôt sur les bénéfices fait apparaître pour l'exercice 2021 un produit de 55,5 millions d'euros correspondant à l'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale pour 43,4 millions d'euros et au produit de carry-back de 12,1 millions d'euros constaté dans le cadre du report en arrière d'une partie du déficit constaté au 31 décembre 2020.

(en millions d'euros)	Avant impôt	Impôt net	Après impôt
Résultat courant	(42,1)	—	(42,1)
Résultat exceptionnel (perte) et participation	(12,1)	—	(12,1)
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	—	55,5	55,5
Résultat Comptable	(54,2)	55,5	1,3

■ 4.7 Intégration fiscale

Ipsen S.A. est la tête du Groupe d'intégration fiscale. Pour refléter dans les états financiers le fonctionnement de l'intégration fiscale qui l'unit à ses filiales, les modalités suivantes sont appliquées :

- Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits subis antérieurement par la Société.
- Les paiements sont effectués par virement sur le compte de la Société aux dates prévues pour les versements au Trésor Public. Ipsen calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise par ailleurs en produits, l'impôt comptabilisé par ses filiales intégrées.

- En cas de sortie du périmètre d'une filiale après le délai de cinq ans, celle-ci ne se voit donc restituer ni imposition ni déficit.
- Au 31 décembre 2021, le déficit reportable au niveau du Groupe d'intégration fiscale s'élève à 318,9 millions d'euros contre 426,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 principalement lié aux opérations de réorganisation interne, après imputation des résultats fiscaux des autres filiales intégrées.

■ 4.8 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les différences temporaires sur le calcul de l'impôt génèrent un allègement futur de la dette d'impôt de 25,7 millions d'euros en base :

(en millions d'euros)	Base	Impôt (28,41%)
Allègements futurs - écarts de conversion	5,1	1,4
Allègements futurs - Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	20,7	5,9
Total des allègements	25,7	7,3

À ces montants s'ajoute l'économie d'impôt qui sera générée par l'imputation du déficit reportable de 318,9 millions d'euros sur les bénéfices futurs.



Note 5 Autres informations

■ 5.1 Dirigeants et mandataires sociaux

5.1.1 Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux sur l'exercice 2021 représentent un montant global de 2,7 millions d'euros.

Les engagements en matière de pensions de retraites ou indemnités assimilées concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1,8 million d'euros.

5.1.2 Avances et crédits aux dirigeants

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

■ 5.2 Effectif moyen à la clôture

	2021	2020
Dirigeants et cadres supérieurs	9	7
Total	9	7

■ 5.3 Engagements financiers

5.3.1 Engagements relatifs au personnel

La Société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective de l'Industrie Pharmaceutique et les engagements relatifs à un plan de retraite supplémentaire.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et au plan supplémentaire s'élèvent au 31 décembre 2021 respectivement à 0,8 million d'euros et 9,7 millions d'euros. Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,88 %
- Inflation : 1,9 %
- Mode de départ en retraite : départ volontaire / pour les cadres : 67 ans pour les salariés nés après 1963 et 64 ans pour les salariés nés avant 1963, pour les non-cadres : 65 ans pour les salariés nés après 1963 et 63 ans pour les salariés nés avant 1963
- Table de mortalité : TH 16-18 / TF 16-18

Ces engagements sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance et la juste valeur des actifs de financement au 31 décembre 2021 s'élève à 0,9 million d'euros pour les indemnités de fin de carrière et 1,8 million d'euros pour le plan supplémentaire, en prenant comme hypothèse un taux de rendement estimé à long terme de 0,88 %.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actifs ou passifs nets résultant de ces engagements ne sont pas comptabilisés, la Société n'appliquant pas la méthode préférentielle.

L'engagement relatif aux médailles du travail a été calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et a été entièrement provisionné au 31 décembre 2021. Cet engagement d'un montant de 0,2 million d'euros a été calculé à partir d'un taux d'actualisation de 0,88 %.

5.3.2 Engagements donnés

Le Groupe Ipsen a souscrit auprès d'un assureur tiers un programme mondial d'assurance responsabilité civile. Cet assureur est lui-même réassuré à hauteur des 20 premiers millions d'euros de sinistre éventuel auprès de la société captive de réassurance Ipsen Ré, filiale à 100 % du Groupe.

En couverture de cet engagement financier, pour pallier toute défaillance potentielle d'Ipsen Ré, une lettre de garantie parentale à première demande a été émise le 19 mai 2021 par sa maison mère Ipsen S.A. en faveur de l'assureur tiers pour un montant de 3,0 millions d'euros ; cette garantie à première demande est à effet du 1^{er} janvier 2021 et à défaut d'avoir été appelée pour son montant maximum expirera le 31 décembre 2025. Elle est renouvelable annuellement.

Par ailleurs, dans le cadre du précédent contrat d'assurance responsabilité civile également réassuré dans la société captive de réassurance Ipsen Ré et résilié le 31 décembre 2018, la précédente garantie à première demande émise en mars 2018 en faveur du précédent assureur pour un montant de 9 millions d'euros est étendue pendant cinq ans après la date d'expiration du contrat de réassurance, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

■ 5.4 Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration du 27 mai 2021 a attribué 427 333 actions gratuites :

- 81 473 actions gratuites aux membres de l'*Executive Leadership Team*. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe,
- 79 840 actions gratuites à des bénéficiaires de filiales du Groupe. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et à des conditions de performance propres au Groupe,
- 266 020 actions gratuites à des bénéficiaires de filiales du Groupe. Cette attribution est soumise à des conditions de présence mais n'est pas soumise à des conditions de performance propres au Groupe

Ce même Conseil a attribué à titre exceptionnel 24 400 actions gratuites à certains salariés du Groupe, sous conditions de présence.

(in millions d'euros/nombre d'actions)	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'années de vesting	Conditions de performance	Valeur de l'action à la date d'attribution (en euros)	Juste valeur de l'action (en euros)	Valeur initiale du plan
Plan du 1er juin 2016	242 290					10,5
Président non Exécutif, Directeur Général & Membres du Comité Exécutif	64 019	2 ans	oui	€56,69	€47,73	
Bénéficiaires de filiales françaises	72 208	2 ans	oui	€56,69	€47,73	
Bénéficiaires de filiales américaines	64 727	2 ans	oui	€56,69	€47,73	
Bénéficiaires de filiales hors filiales françaises et américaines	41 336	4 ans	oui	€56,69	€49,04	
Plan du 29 mars 2017	151 890					13,3
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	41 640	2 ans	oui	€93,40	€101,47	
Bénéficiaires de filiales françaises	44 070	2 ans	oui	€93,40	€97,01	
Bénéficiaires de filiales américaines	28 200	2 ans	oui	€93,40	€97,00	
Bénéficiaires de filiales hors filiales françaises et américaines	37 980	4 ans	oui	€93,40	€99,27	
Plan du 30 mai 2018	211 140					25,3
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	39 390		oui	€134,40	€134,90	
Bénéficiaires de filiales, attribution soumise à conditions de performance	84 240	50% à 2 ans 50% à 3 ans	oui	€134,40	€134,90	
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	87 510		non	€134,40	€131,84	
Plan du 13 février 2019	25 880					2,8
Bénéficiaires de filiales	25 880	2 ans	non	€109,60	€109,60	
Plan du 28 mai 2019	288 880					25,5
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	43 520	3 ans	oui	€112,10	€90,25	
Bénéficiaire des filiales, attribution soumise à conditions de performance	117 160	50% à 2 ans 50% à 3 ans	oui	€112,10	€87,83	
Bénéficiaire des filiales, attribution non soumise à conditions de performance	128 200		non	€112,10	€109,57	
Plan du 12 février 2020	71 650					2,8
Bénéficiaires de filiales	71 650	2 ans	non	€109,60	€109,60	
Plan du 29 mai 2020	520 268					34,8
Membres de l'Executive Leadership Team	70 610	3 ans	oui	€72,00	€62,02	
Bénéficiaires de filiales, attribution soumise à conditions de performance	106 261	3 ans	oui	€72,00	€62,02	
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	223 154	2 ans	non	€72,00	€69,98	
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	120 243	3 ans	non	€72,00	€68,71	
Plan du 29 juillet 2020	37 829					2,8
Directeur Général	37 829	3 ans	oui	€81,75	€74,83	
Plan du 27 mai 2021	427 333					39,9
Membres de l'Executive Leadership Team	81 473	3 ans	oui	€85,78	€84,37	
Bénéficiaires de filiales, attribution soumise à conditions de performance	79 840	3 ans	oui	€85,78	€84,37	
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	172 930	2 ans	non	€85,78	€83,76	
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	93 090	3 ans	non	€85,78	€82,74	
Plan du 27 mai 2021	24 400					2,3
Bénéficiaires de filiales	24 400	2 ans	non	€85,78	€83,76	
TOTAL						



Note 6 Participations

(Montants exprimés en milliers de devises)

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat net	Quote-part du capital détenue %	Nombre		Valeurs des titres détenus		Prêts et Avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires Hors Taxes du dernier exercice (cours moyen)	Bénéfice net ou (Perte) du dernier exercice (cours moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (net de RAS)
				Parts	Actions	Valeurs brutes	Provisions constituées					
1. FILIALES												
Ipsen Pharma	7 755 €	1 477 161 €	100	188 905	1 167 432 €	—	—	—	—	1 635 063 €	96 892 €	—
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société												
1. Participations dans les Sociétés Étrangères												
Ipsen Poland L.L.C	1 210 pln	12 432	1	1	15 €	—	—	—	—	175 685 pln	1 038 pln	—

Note 7 Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie à l'Ouverture	262,1	130,7
Résultat net	1,3	278,9
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
– Dotations nettes aux amortissements et provisions	32,6	84,7
Marge brute d'autofinancement	33,9	363,7
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(123,1)	23,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité - Note 3.3.4.6	(89,2)	386,8
Acquisitions de titres de participation	—	—
Cessions de titres de participation	—	182,0
Autres flux d'investissement	(0,6)	355,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissement	(0,6)	(0,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement - Note 3.3.4.7	(1,2)	536,6
Remboursement d'emprunts	(246,2)	(211,9)
Émission d'emprunts	—	—
Variation des capitaux propres	—	—
Contrat de rachat d'actions	(32,8)	(36,4)
Dividendes versés	(82,9)	(83,2)
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement	568,3	(460,6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement - Note 3.3.4.8	206,3	(792,0)
Variation de la trésorerie	115,9	131,4
Trésorerie à la Clôture	378,0	262,1

Note 8 Événements postérieurs à la clôture

Négociation exclusive pour la cession de l'activité en Santé Familiale

A la suite de la décision prise par son Conseil d'Administration réuni le 10 février 2022, Ipsen annonce être entré en négociation exclusive avec Mayoly Splindler en vue de la cession de son activité de santé familiale. Cette annonce constitue une étape majeure dans l'exécution de sa feuille de route stratégique, présentée en décembre 2020 et visant à recentrer le Groupe sur son portefeuille en Médecine de Spécialité.

Le regroupement des activités de santé familiale d'Ipsen et de Mayoly Splindler permettra de créer une plateforme globale, avec une taille critique et les moyens de soutenir sa croissance. L'offre de Mayoly Splindler valorise l'activité de santé familiale d'Ipsen sur la base d'une valeur d'entreprise de 350 millions d'euros, comprenant un paiement conditionnel de 50 millions d'euros.

La transaction sera présentée aux instances représentatives du personnel et sa finalisation est prévue avant la fin du troisième trimestre 2022 sous réserve de l'autorisation des autorités réglementaires compétentes et de la levée des conditions suspensives usuelles.

Aucun autre événement n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui, n'ayant pas été pris en considération, soit susceptible d'entraîner une remise en question des comptes eux-mêmes ou de nécessiter une mention dans l'annexe.